



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

ETUDE NATIONALE SUR LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE

Année 2009



SOMMAIRE

Introduction

Principaux résultats de l'étude menée sur les morts violentes constatées au sein du couple au cours de l'année 2009.....p.03

I - La méthodologiep.04

II - Les principaux résultatsp.04

III - L' étude spécifique des faits.....p.05

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple.....p.05

3.1.1. Les qualifications pénales

3.1.2. La situation matrimoniale

3.1.3. Le mode opératoire

3.1.4. Le contexte des décès

➤le contexte en fonction du genre

➤les violences antérieures dans le couple

➤le contexte lié à l'âge et/ou la maladie

➤la présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants

➤les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques

3.1.5. La répartition journalière des faits

3.1.6. La répartition mensuelle des faits

3.1.7. La répartition géographique

3.1.8. La nationalité des auteurs et des victimes

3.1.9. Les catégories socioprofessionnelles

3.1.10. L'âge des auteurs et des victimes

3.1.11. Les suicides des auteurs.

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial.....p.13

3.2.1. Les enfants, victimes de la violence exercée dans le couple

➤les décès d'enfants entrant dans le cadre des décès au sein du couple

➤les enfants témoins

➤les enfants victimes de conflit de couple

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches

IV - Les homicides hors du couple.....p.14

V - Les cas résolus en 2009.....p.14

Conclusionp.15

Les **Brigades de Protection de la Famille (B.P.F.)**.....p.16

Annexes

Annexe 1 : exemples de faits constatés en 2009.....p.17

Annexe 2 : cartographie.....p.18

MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE ETUDE NATIONALE DE L'ANNEE 2009

En France, au cours de l'année 2009, **165 personnes** sont décédées, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie (conjoint, concubin pacsé ou ex-dans les trois catégories).

De l'étude, il ressort :

**En France, tous les deux jours,
un homicide est commis au sein du couple.**

140 femmes sont décédées en une année,
victimes de leur compagnon ou ex-compagnon.

25 hommes sont décédés,
victimes de leur compagne ou ex-compagne.

En moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours et un homme tous les 14,5 jours.

Cette violence s'exerçant dans le cadre familial, **10 enfants** ont également été victimes des violences mortelles exercées par leur père ou mère.

En incluant les suicides des auteurs et les homicides de tiers, ces violences mortelles ont occasionné au total le décès de **232 personnes**.

Les morts violentes au sein du couple enregistrent une **sensible diminution** avec **19 faits en moins** par rapport à 2008.

I. LA METHODOLOGIE

Pour la quatrième année consécutive, la délégation aux victimes a recensé pour le ministère de l'intérieur les morts violentes survenues au sein du couple.

La méthode employée consiste à exploiter les télégrammes (rédigés par les services de police ou les unités de gendarmerie) et les articles parus dans la presse nationale et régionale pour ne recenser que les assassinats, homicides volontaires ou violences suivies de mort, commis à l'encontre d'un partenaire, homme ou femme, quel que soit son statut (conjoint, concubin, pacsé ou « ancien » dans ces trois catégories).

La délégation aux victimes analyse chaque dossier.

Les chiffres présentés dans cette étude sont un minimum, quelques cas ayant pu échapper à la remontée d'information auprès de la délégation aux victimes.

II. LES PRINCIPAUX RESULTATS

Il ressort de l'étude que **85 faits** ont été recensés en *zone police* et **80 faits** en *zone gendarmerie*, soit **165 atteintes volontaires à la vie**.

140 victimes sont des **femmes** soit 84,8% des cas.

Sur les **25 femmes auteurs** d'homicide sur des hommes (dont 16 en zone police), **12 d'entre elles étaient victimes** de violences régulières de la part de leur partenaire.

Cette année on relève un fait dans un couple féminin (zone police) et un fait dans un couple masculin (zone gendarmerie).

Il ressort donc qu'au cours de l'année 2009,
140 femmes ont été victimes de leur compagnon, compagne ⁽¹⁾ ou ex-compagnon
et **25 hommes** sont morts, tués par leur compagne, compagnon ⁽²⁾ ou ex-compagne.

Le ratio par jour reste identique à l'année 2008 pour les femmes : en moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours, tandis que le ratio pour les hommes est de 14,5 jours (14 jours l'an passé).

En 2009, au travers de l'état 4001, en France métropolitaine et d'Outre-mer, 804 faits ont été constatés dans le cadre d'homicides de toutes natures.

Les morts violentes dans le couple représentent
20,5% des faits d'homicide commis sur le plan national.

Année	2006	2007	2008	2009
Auteur homme sur victime femme	135/168	166/192	156/184	139/165
Auteur femme sur victime homme	29/168	26/192	27/184	24/165
Auteur homme sur victime homme	2/168	0	1/184	1/165 ⁽²⁾
Auteur femme sur victime femme	2/168	0	0	1/165 ⁽¹⁾

III. L'ETUDE SPECIFIQUE DES FAITS

3.1. Les faits commis dans le cadre du couple

3.1.1 Les qualifications pénales

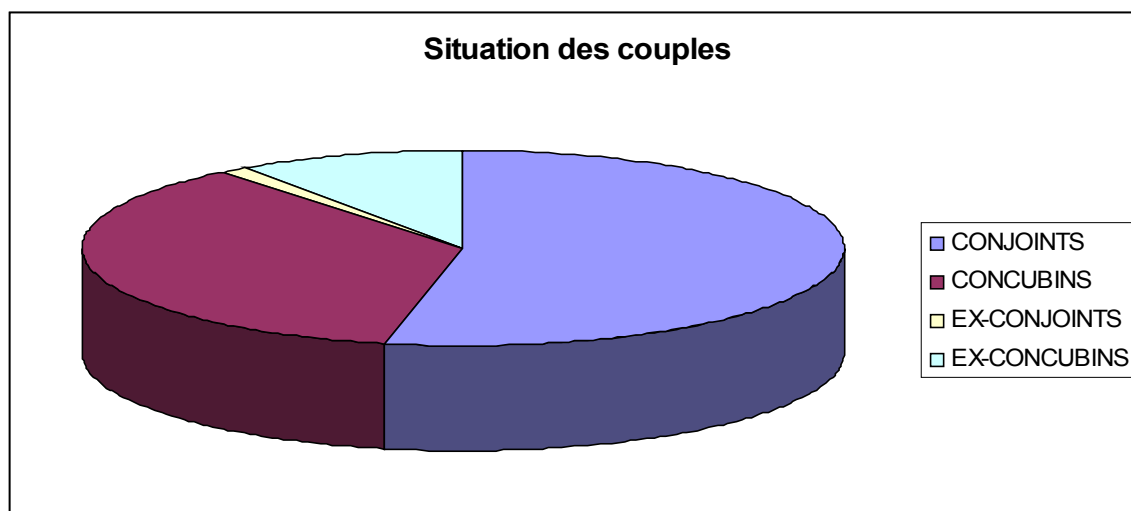
Qualification	Nombre de faits par année			
	2006	2007	2008	2009
Assassinat	17	23	20	25
Homicide volontaire	140	156	143	129
Violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner	11	13	21	11

La non-préméditation reste une spécificité des crimes commis au sein du couple.

3.1.2. La situation matrimoniale

Les décès sont survenus au sein de **88 couples mariés (53,3%)** et 59 couples en concubinage (35,7%).

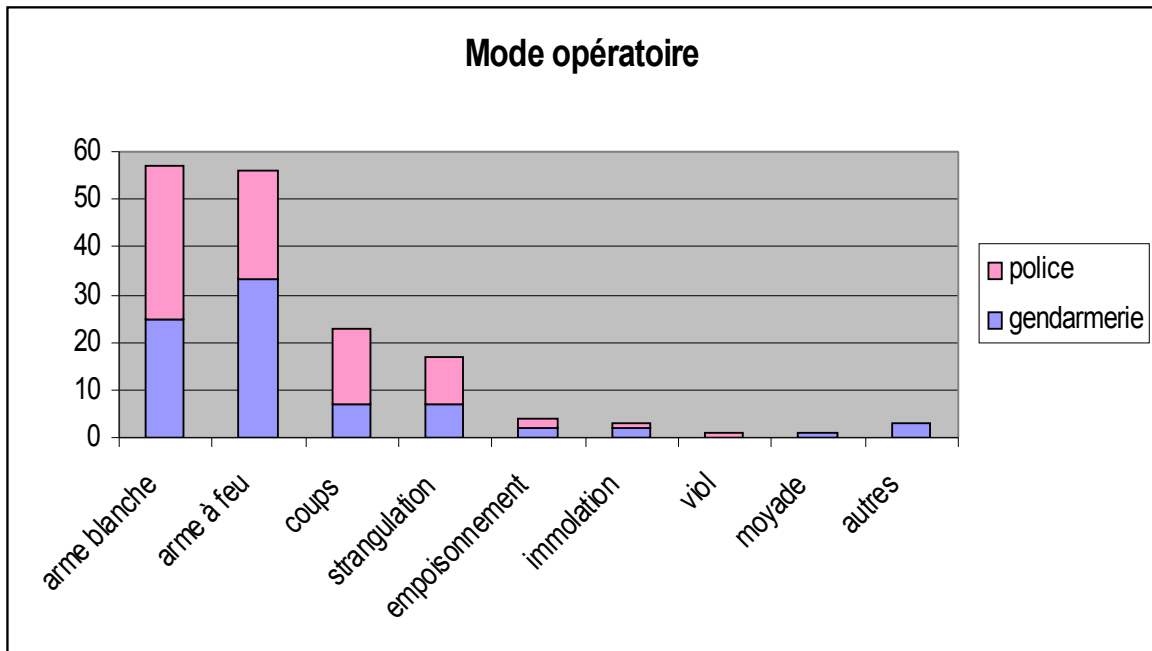
18 couples étaient séparés ou divorcés : 2 faits concernent des anciens conjoints et 16 des anciens concubins.



3.1.3. Le mode opératoire

Cette année les **agresseurs** ont utilisé à **75,7% une arme** (l'**arme blanche 57 fois** dont 32 en zone police et **56 fois l'arme à feu** dont 33 en zone gendarmerie). Dans 23 cas ce sont les coups (dont 16 en zone police) puis la strangulation (17) qui ont été fatals. Une victime est décédée des suites d'un viol.

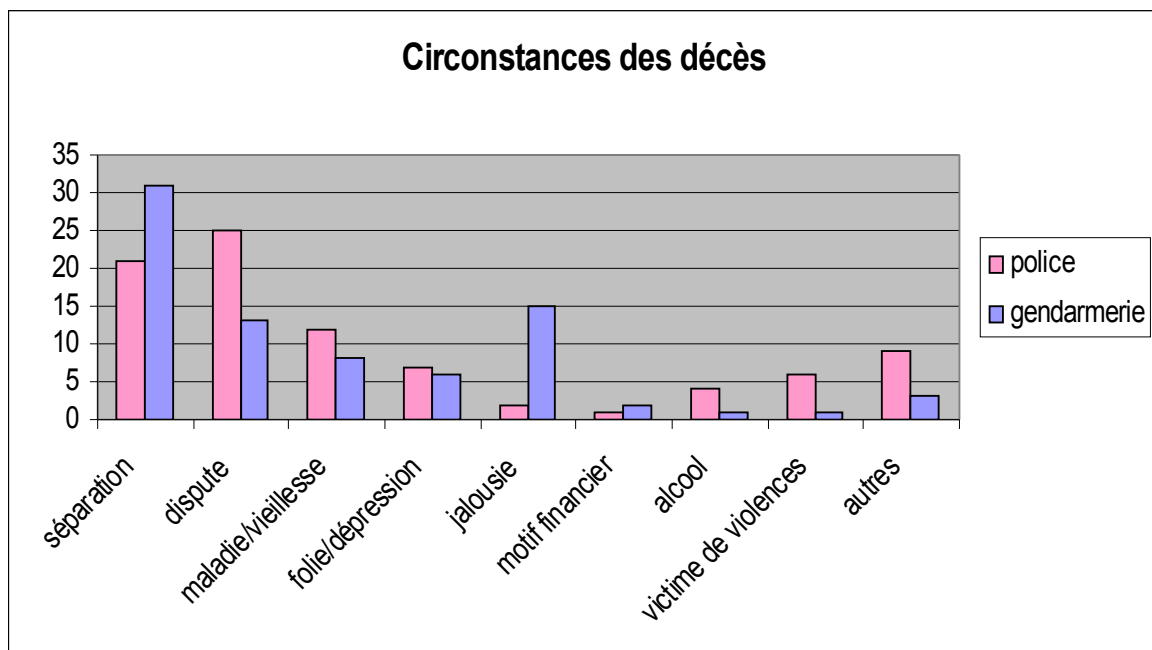
Les **auteurs féminins** ont utilisé à **64% une arme** (à **15 reprises une arme blanche** dont 12 en zone police, **1 fois une arme à feu**). Viennent ensuite les violences physiques (6), l'empoisonnement (2) et la strangulation (1).



3.1.4. Le contexte des décès

Dans plusieurs cas, causes et circonstances sont indissociables (séparation et alcool, dispute et alcool, séparation et dispute..).

Néanmoins, la **séparation (52)** et la **dispute (38)** sont les circonstances le plus souvent mises en évidence dans les cas d'homicides au sein du couple.



➤ Le contexte en fonction du genre

La cause principale de passage à l'acte pour les **femmes** est la **dispute (10)** suivi des violences exercées sur elle par la victime (7).

Pour les **hommes**, la **séparation (50)**, en cours ou passée, reste la cause majeure du passage à l'acte. Viennent ensuite la dispute (28), la maladie (20), la jalousie (14) et la dépression ou folie (11).

➤ Les violences antérieures dans le couple

Rappelons que l'**antériorité** de la violence n'est pas toujours déterminée lors des enquêtes, surtout en cas de suicide de l'auteur ou absence de procédures préalables.

Dans 54 **cas** (soit 32,7%), dont 41 en zone police, **la violence antérieure** de la part du partenaire a été établie.

Pour **12 des 25 cas** où l'agresseur est une femme, **la victime masculine était auteur de violences régulières** sur sa partenaire. Dans un fait, la femme auteur était violente vis-à-vis de son partenaire.

Pour un couple, la violence était un « mode de vie », celle-ci étant vécue par les deux parties.

Dans **6** affaires, les enquêtes ont permis d'apprendre que l'auteur avait déjà été condamné, voire incarcéré, pour violences au sein du couple. L'un d'eux avait déjà tué sa première compagne.

➤ Contexte lié à l'âge et/ou la maladie

Dans **20 cas**, le passage à l'acte a été motivé par la maladie du partenaire de vie. Toutes les victimes sont féminines et parfois atteintes de pathologies lourdes (alzheimer, parkinson).

16 auteurs se sont suicidés, 3 ayant tenté de le faire.

A noter que l'alcool, pouvant faciliter le passage à l'acte, n'est jamais présent dans ce type d'affaire.

➤ La présence d'alcool et/ou de produits stupéfiants

L'**alcool** était présent dans **58 cas** (dont 33 en zone police), soit **35% du total (+5%)**.

14 femmes auteurs en avaient absorbé au moment des faits.

22 couples ont été identifiés comme consommateurs chroniques.

Dans 3 cas, l'auteur était toxicomane. Dans 1 autre, le couple souffrait d'une addiction tant à l'alcool qu'aux stupéfiants.

➤ Les problèmes psychiatriques et/ou psychologiques

Dans **11 cas**, l'auteur des faits était suivi psychologiquement ou psychiatriquement.

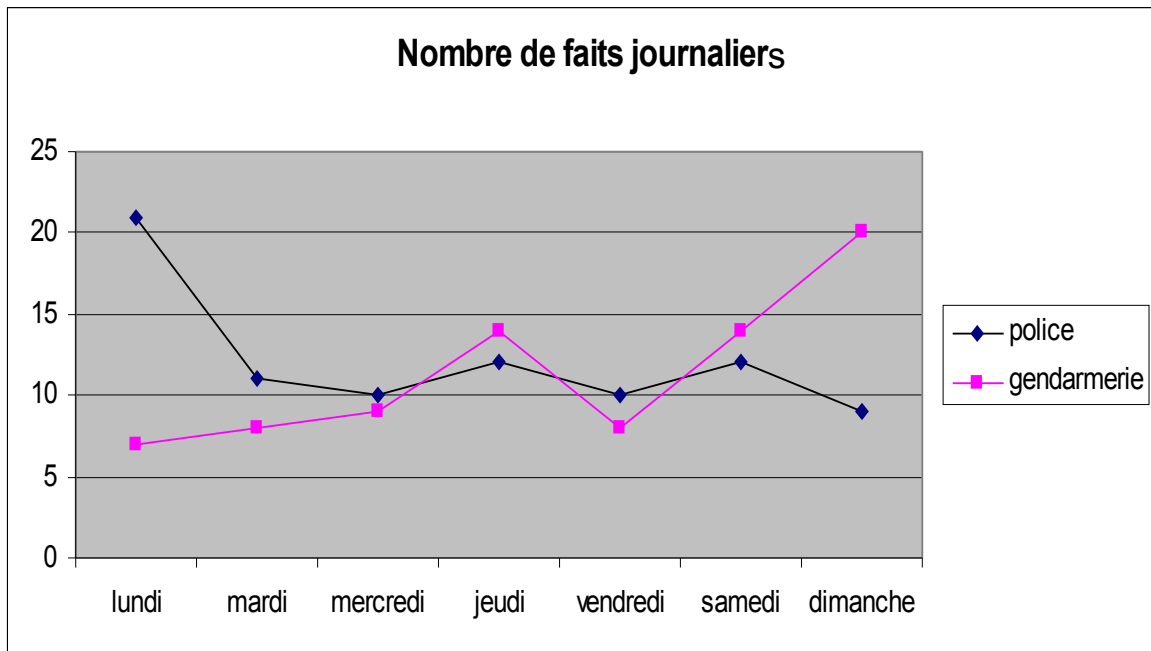
Il s'agit essentiellement d'auteurs masculins, dont 3 ont été reconnus irresponsables pénalement.

3.1.5. La répartition journalière des faits

Pour la première fois cette année, le nombre de faits journaliers a été étudié.

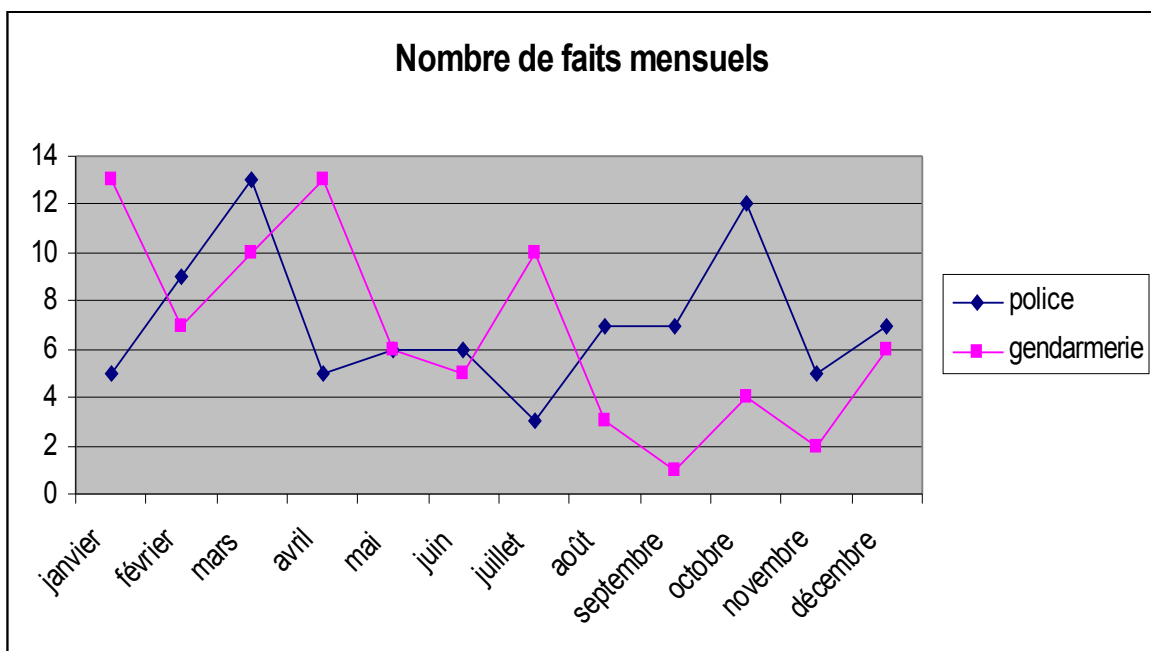
Deux tendances se dégagent nettement : les faits se produisent plus souvent le **dimanche** en zone **gendarmerie** (25% des faits GN avec 20 cas) et le **lundi** en zone **police** (24,7% des faits PN avec 21 cas).

Sur les 165 cas recensés, **55 faits** se sont produits durant le **week-end** (soit 33,5%) : 26 faits le **samedi** et 29 faits le **dimanche**. 28 faits sont intervenus le **lundi**.



3.1.6. La répartition mensuelle des faits

Cette année confirme le fait qu'aucune corrélation n'existe entre les zones de police et de gendarmerie. De même, aucune comparaison ne peut être effectuée d'une année sur l'autre.



3.1.7. La répartition géographique

Cette année, les départements du **Pas-de-Calais (9 cas)** et du **Nord (8 cas)** sont les deux départements les plus touchés par ce phénomène.

Viennent ensuite les départements des Alpes-Maritimes (6), de l'Eure (5), de la Loire-Atlantique (5) et de la Moselle (5).

La région Ile-de-France comptabilise **19 victimes** (31 en 2008).

35 départements n'ont recensé aucun homicide dans le cadre familial. 8 départements ne déplorent aucune victime depuis 2006.

Le département d'Ile-et-Vilaine comptabilise pour la première fois 2 victimes.

Enfin, pour les départements et collectivités d'Outre-mer, la Réunion (4 cas) est le territoire le plus touché pour l'année 2009.

Départements	ZGN	ZPN	Total 2009	Total 2008	Total 2007	Variation 2008/2009
01 Ain	-	1	1	-	2	↘
02 Aisne	-	2	2	2	1	=
03 Allier	2	-	2	-	-	↗
04 Alpes Hte-Provence	-	-	-	1	-	↘
05 Hautes-Alpes	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
06 Alpes-Maritimes	2	4	6	3	5	↗
07 Ardèche	-	-	-	3	-	↘
08 Ardennes	3	-	3	-	1	↗
09 Ariège	3	-	3	-	1	↗
10 Aube	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
11 Aude	1	-	1	3	1	↘
12 Aveyron	-	-	-	1	3	↘
13 Bouches-du-Rhône	-	2	2	5	7	↘
14 Calvados	2	-	2	-	7	↗
15 Cantal	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
16 Charente	-	-	-	-	1	↘
17 Charente-Maritime	1	-	1	-	-	↗
18 Cher	-	-	-	-	1	=
19 Corrèze	-	-	-	-	2	=
2A Corse du Sud	-	-	-	3	-	↘
2B Haute-Corse	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
21 Côte-d'Or	-	-	-	-	4	=
22 Côtes-d'Armor	-	-	-	1	2	↘
23 Creuse	2	-	2	-	1	↗
24 Dordogne	-	-	-	1	1	=
25 Doubs	1	1	2	3	-	↘
26 Drôme	-	1	1	2	1	↘
27 Eure	3	2	5	2	1	↗
28 Eure-et-Loir	-	-	-	1	4	↘
29 Finistère	1	1	2	-	3	↗
30 Gard	-	1	1	1	9	=
31 Haute-Garonne	2	1	3	3	4	=
32 Gers	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
33 Gironde	1	3	4	8	7	↘
34 Hérault	2	2	4	4	3	=
35 Ille-et-Vilaine	2	-	2	-	-	↗
36 Indre	-	-	-	-	1	↘
37 Indre-et-Loire	2	-	2	1	-	↗
38 Isère	2	-	2	4	3	↘
39 Jura	-	-	-	1	1	↘
40 Landes	2	-	2	1	-	↗
41 Loir-et-Cher	1	-	1	4	-	↘
42 Loire	1	1	2	2	-	=
43 Haute-Loire	1	-	1	-	1	↗
44 Loire-Atlantique	-	5	5	2	1	↗
45 Loiret	2	-	2	-	4	↗
46 Lot	1	-	1	1	-	=
47 Lot-et-Garonne	-	-	-	3	1	↘
48 Lozère	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
49 Maine-et-Loire	-	3	3	2	-	↗

50 Manche	-	-	-	-	-	=
51 Marne	2	1	3	-	4	↗
52 Haute-Marne	-	-	-	-	-	=
53 Mayenne	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
54 Meurthe-et-Moselle	2	-	2	2	1	=
55 Meuse	-	-	-	-	-	Aucun cas recensé
56 Morbihan	-	2	2	1	3	↗
57 Moselle	1	4	5	3	2	↗
58 Nièvre	1	-	1	1	1	=
59 Nord	-	8	8	15	12	↘
60 Oise	1	2	3	1	3	↗
61 Orne	-	-	-	1	-	=
62 Pas-de-Calais	4	5	9	7	4	↗
63 Puy-de-Dôme	-	1	1	-	4	↗
64 Pyrénées-Atlantiques	1	-	1	1	2	=
65 Hautes-Pyrénées	1	-	1	-	4	↗
66 Pyrénées-Orientales	1	-	1	2	2	↘
67 Bas-Rhin	1	1	2	5	2	↘
68 Haut-Rhin	1	3	4	4	2	=
69 Rhône	-	-	-	7	1	↘
70 Haute-Saône	-	-	-	2	1	↘
71 Saône-et-Loire	1	-	1	3	-	↘
72 Sarthe	1	1	2	1	2	↗
73 Savoie	2	-	2	3	1	↘
74 Haute-Savoie	-	-	-	-	2	=
75 Paris	-	2	2	3	2	↘
76 Seine-Maritime	2	2	4	5	7	↘
77 Seine-et-Marne	1	1	2	1	5	↗
78 Yvelines	-	2	2	5	2	↘
79 Deux-Sèvres	-	-	-	-	1	=
80 Somme	3	1	4	3	1	↗
81 Tarn	1	1	2	1	1	↗
82 Tarn-et-Garonne	-	-	-	1	1	↘
83 Var	1	1	2	2	2	=
84 Vaucluse	1	-	1	1	1	=
85 Vendée	2	-	2	1	2	↗
86 Vienne	-	-	-	1	1	↘
87 Haute-Vienne	-	-	-	1	1	↘
88 Vosges	1	-	1	-	-	↗
89 Yonne	1	-	1	-	-	↗
90 Territoire de Belfort	-	-	-	1	-	↘
91 Essonne	-	1	1	2	-	↘
92 Hauts-de-Seine	-	4	4	5	2	↘
93 Seine-Saint-Denis	-	2	2	8	8	↘
94 Val-de-Marne	1	3	4	6	7	↘
95 Val-d'Oise	-	2	2	2	2	=
971 Guadeloupe	-	1	1	4	3	↘
972 Martinique	3	-	3	1	1	↗
973 Guyane	1	1	2	-	2	↗
974 Réunion	2	2	4	2	4	↗
Polynésie	-	-	-	1	-	=
Nouvelle Calédonie	-	-	-	-	2	=
976 Mayotte	-	1	1	-	-	↗
TOTAL	80	85	165	184	191	

3.1.8. La nationalité des auteurs et des victimes

13 auteurs et **15 victimes** sont de **nationalité étrangère**, dont respectivement 8 et 11 hors Union européenne.

3.1.9. Les catégories socioprofessionnelles

Les **auteurs** n'exercent pas d'activité dans **67% des cas (+8%)** : 31,5% sont à la retraite (+6,5%), 35,8% sans emploi (+5,8%).

Quant aux **victimes**, elles sont en inactivité à **65,5%** avec 38,8% de personnes sans emploi, 27% à la retraite.

Pour **85 couples**, les 2 étaient **en inactivité**, soit **51,5%** des cas.

Pour les actifs, la catégorie professionnelle émergente est toujours celle des **employés**: essentiellement pour les victimes avec 42 cas soit 25,5% (+6,5%) contre 23 pour les auteurs (-2%). Chez ces derniers, ce sont ensuite les ouvriers (12) et les artisans/commerçants (12) qui sont représentés.

Catégories socio-professionnelles	Auteurs		Victimes	
Sans profession ou sans emploi	59	35,80%	64	38,80%
Retraité	52	31,50%	44	26,70%
Fonctionnaire	4	2,40%	1	0,60%
Cadre / cadre supérieur	4	2,40%	4	2,40%
Ouvrier	12	7,20%	3	1,80%
Artisan/Commerçant	9	5,50%	3	1,80%
Etudiant	1	0,60%	2	1,20%
Employé	23	13,90%	42	25,50%
Autres	1	0,60%	2	1,20%
TOTAL	165		165	

3.1.10. L'âge des auteurs et des victimes

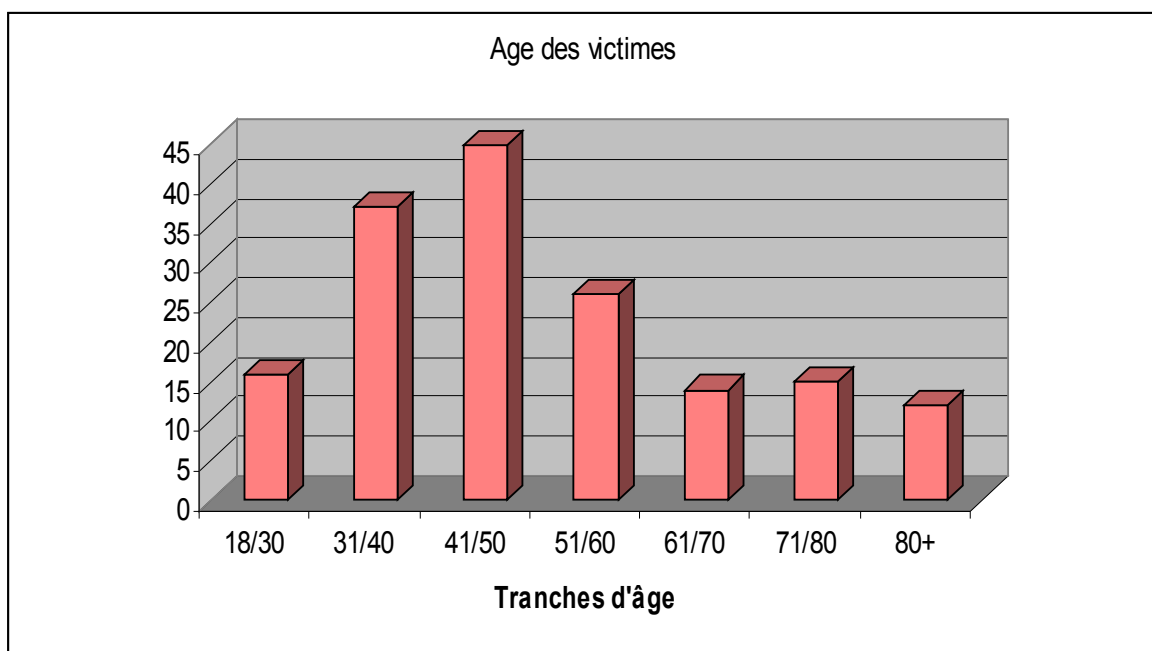
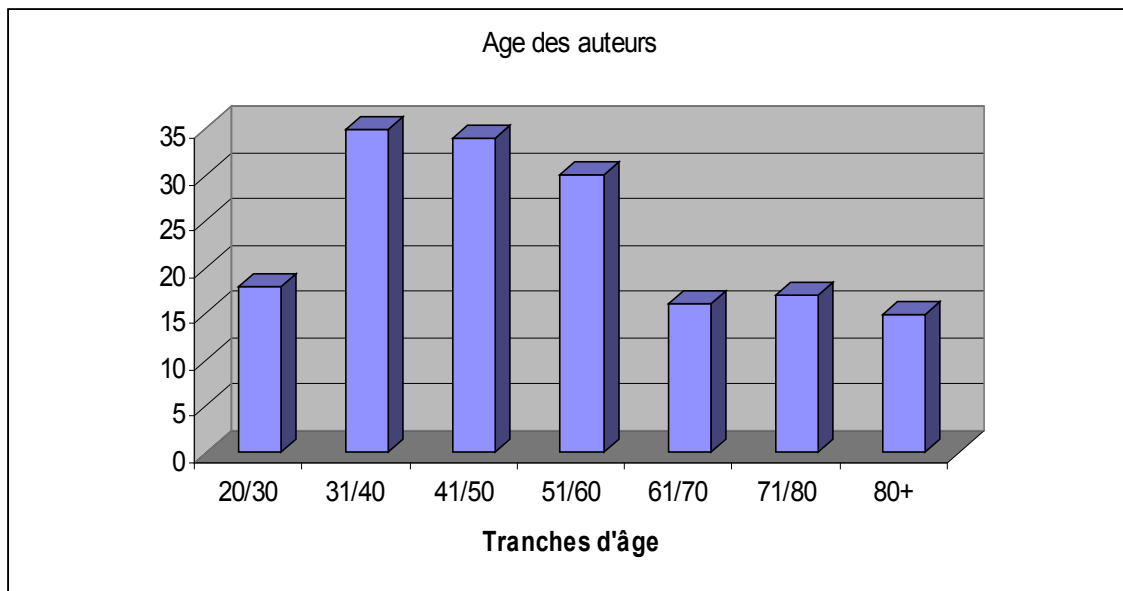
Dans les différentes tranches d'âge, on note cette année que les auteurs de **31/40 ans** sont **aussi impliqués** dans ce type d'actes (35 faits soit **21%**) que les auteurs de 41/50 ans (34 faits soit **20,6%**).

Quant aux **victimes**, la tranche des **41/50** (45 dont 36 femmes) est la plus concernée (**27%**).

32 auteurs et **27 victimes** avaient plus de **70 ans**, la plus grande partie demeurant en zone de compétence police. **15 auteurs** et **12 victimes** avaient plus de **80 ans**.

Il convient de mettre en exergue que **37 couples** avaient plus de **dix ans d'écart**. **8** d'entre eux présentaient jusqu'à **plus de vingt ans d'écart**.

Tranches d'âge	AUTEURS			Décennie	VICTIMES			Décennie
	Hommes	Femmes	TOTAL		Hommes	Femmes	TOTAL	
Jusqu'à 25 ans	3	5	8	18	1	9	10	16
De 26 à 30 ans	7	3	10		3	3	6	
De 31 à 35 ans	10	3	13	35	1	13	14	37
De 36 à 40 ans	19	3	22		6	17	23	
De 41 à 45 ans	12	6	18	34	7	19	26	45
De 46 à 50 ans	14	2	16		2	17	19	
De 51 à 55 ans	12	1	13	30	2	12	14	26
De 56 à 60 ans	16	1	17		2	10	12	
De 61 à 65 ans	10	1	11	16	1	9	10	14
De 66 à 70 ans	5	-	5		-	4	4	
De 71 à 75 ans	11	-	11	17	-	3	3	15
De 76 à 80 ans	6	-	6		-	12	12	
Plus de 80 ans	15	-	15	15	-	12	12	12



3.1.11 Les suicides des auteurs

Ce type de violence est caractérisé par le suicide ou la tentative de suicide de l'auteur.

On constate que **32,7% des auteurs** se sont suicidés et **8%** ont tenté de le faire. Cette année, la totalité des auteurs ayant mis fin à leurs jours, ou tentant de le faire, sont des hommes.

Année	2006	2007	2008	2009
Suicide de l'auteur	45 hommes et 1 femme	66 hommes	58 hommes et 1 femme	54 hommes
Tentative de suicide de l'auteur	14 hommes et 3 femmes	12 hommes	19 hommes et 2 femmes	13 hommes

3.2. Les faits commis dans le contexte intrafamilial

3.2.1. Les enfants, victimes de la violence exercée dans le couple

➤ Les décès d'enfants entrant dans le cadre des décès au sein du couple

10 enfants sont morts en même temps que leur mère (dont 8 en zone gendarmerie dans 5 affaires distinctes).

L'année 2009 est aussi meurtrière que 2006 et 2008 (11 et 9 enfants), 1 seul enfant ayant été tué en 2007.

Un enfant de 12 ans a fait l'objet d'une tentative d'homicide (dans 1 affaire traitée en zone gendarmerie au cours de laquelle les 3 autres membres de la fratrie ont été tués).

Par ailleurs un homme a tenté de tuer sa compagne qui a perdu son fœtus de 7 mois.

➤ Les enfants témoins

Dans **7 affaires**, les meurtres ont été commis **devant les enfants**. Dans 3 cas, ce sont ces derniers qui ont découvert le ou les corps de leurs parents. Dans 2 affaires, c'est l'enfant unique du couple, âgé d'une dizaine d'années, qui a prévenu les secours.

Cette violence extrême peut engendrer des situations dramatiques : pour exemple, un homme venant de tuer sa concubine à coup de hache, alors qu'il tente d'incendier la maison, est tué à son tour par le fils de celle-ci (19 ans) avec la même arme.

➤ Les enfants victimes de conflit de couple

Lorsqu'ils ne sont pas tués en même temps que le parent, les enfants, pour la plupart très jeunes, peuvent également être des **victimes directes**, lors des séparations difficiles et non acceptées.

16 enfants ont été tués cette année (12 en zone police). Lors de ces homicides : un enfant de 3 ans a été tué ainsi qu'un nourrisson de 7 mois et 6 fratries ont été décimées. 4 pères se sont suicidés. Un père et une mère auteurs d'infanticide ont tenté de se suicider.

3.2.2. Les autres membres de la famille et les proches

Pour l'année 2009, 2 hommes ont tué simultanément leur épouse et leur belle-mère.
Un homme a tué sa compagne avec son amant.

Année	2006	2007	2008	2009
Victimes collatérales	14 dont 11 enfants	8 dont 1 enfant	11 dont 9 enfants	13 dont 10 enfants

IV. LES HOMICIDES HORS DU COUPLE

Cette année, **12 homicides** ont été perpétrés hors du couple ou dans des couples «non-officiels» : 11 faits par l'amant, le petit ami ou l'ex dans ces deux catégories et 1 fait commis par un homme sur son amant. Trois agresseurs se sont suicidés.

9 homicides ont été commis par des rivaux, anciens ou nouveaux, l'un d'eux s'étant suicidé.

1 homicide a été commis en zone gendarmerie par un homme à bord de son véhicule avec sa compagne. Il décide d'en finir et percute volontairement un véhicule roulant en sens inverse. Il tue le conducteur du véhicule, lui et sa compagne sont indemnes.

V. LES CAS RESOLUS EN 2009

Cette année, un seul homicide perpétré antérieurement à 2009 a été élucidé. Il s'agit d'un fait commis en zone police par une conjointe en novembre 2008 en Moselle.

CONCLUSION

L'étude spécifique menée sur les décès au sein du couple depuis 2006 permet de constater les faits suivants :

Année	2006	2007	2008	2009
Femmes victimes	137	166	156	140
Hommes victimes	29	26	27	25
Total des décès au sein du couple	168	192	183	165
Suicide auteur	46 hommes	66 hommes	59 hommes et 1 femme	54 hommes
Victimes collatérales	14 dont 11 enfants	8 dont 1 enfant	11 dont 9 enfants	13 dont 10 enfants
Nombre total de décès	228	266	254	232

Pour la deuxième année consécutive, les éléments factuels permettent de déterminer **les profils « type » des agresseurs** :

➤ **L'auteur masculin** est marié, de nationalité française, entre 31 et 50 ans, sans activité professionnelle, vivant en zone urbaine. Il commet son acte plutôt les week-ends et lundis, avec une arme blanche ou une arme à feu. Sa principale motivation reste la non acceptation de la séparation.

➤ **L'auteur féminin** est marié, de nationalité française, entre 41 et 45 ans, sans activité professionnelle et vivant en zone plutôt urbaine. Elle commet son acte sans préméditation avec une arme blanche. Les principales causes du passage à l'acte restent les disputes et les violences exercées sur elle par la victime.

Par ailleurs, **les brigades de protection de la famille** ont été mises en oeuvre au sein des services de police et de gendarmerie pour intensifier la lutte contre les violences intrafamiliales.

Leurs missions consistent à améliorer la détection des victimes et leur prise en charge ainsi qu' à lutter plus efficacement contre les auteurs de ces violences.

Ces brigades ont vocation à travailler avec les intervenants sociaux, les psychologues aide aux victimes et les associations spécialisées.

Elles renforcent le dispositif d'intervenants sociaux (125) et de psychologues (47) mis en place depuis des années et qui poursuit sa montée en puissance.

A Paris, un « pôle de protection des familles » a été mis en oeuvre dans chaque commissariat d'arrondissement.

A l'instar des années précédentes, l'étude des morts violentes au sein du couple est mise à disposition des services de police et de gendarmerie sur le site intranet du ministère de l'intérieur.

EXEMPLES DE FAITS CONSTATES EN 2009

_Une jeune femme de 18 ans est tuée sur la voie publique d'une douzaine de coups de couteau portés par son ancien compagnon. Subissant des violences, elle avait signalé les faits et était suivie par un intervenant social avec lequel elle organisait son déménagement.

–Un couple en instance de séparation se dispute, le concubin ne supporte pas le fait que sa compagne veuille le quitter. Il tue les deux enfants du couple de 2 et 4 ans en les étouffant dans leur sommeil, ainsi que son épouse en l'étranglant. La victime subissait des violences conjugales non dénoncées auprès des services de police.

–Une femme, victime de violences conjugales, part se réfugier dans sa famille aux Antilles. Contrainte de revenir en métropole pour assister aux obsèques d'un proche, elle est tuée de 14 coups de couteau par son concubin sur la voie publique.

–Une femme alcoolique, auteur de violences conjugales récurrentes envers son conjoint, le tue de deux coups de couteau portés au cœur. Les violences subies n'ont jamais été dénoncées par la victime.

–Un homme tente de tuer à plusieurs reprises son épouse qui ne doit son salut qu'au fait d'avoir réussi à s'échapper et se réfugier chez des voisins. Il étouffe alors ses enfants de 7 et 10 ans, les transporte dans deux sacs de sport et les cache dans son propre véhicule. Souffrant d'addiction au jeu et à l'alcool, sans emploi, il ne parvenait plus à faire face au quotidien et ne supportait plus les critiques de sa belle-famille.

–Un homme tire un coup d'arbalète sur sa compagne en train de dormir. Ne l'ayant pas tuée, il la rassure et lui dit qu'il va chercher de quoi la soigner. Il se munit d'une hachette et l'achève. Il se constitue prisonnier après avoir conduit les enfants à l'école et avoir mis le feu à la maison. Décidé à tuer également ses enfants de 3 et 5 ans, il les épargne au vu des souffrances endurées par la victime.

–Un homme tue son épouse à coups de manche de pioche sur la tête. Puis il met le feu à la maison où dorment ses trois enfants de 3,6 et 8 ans, qui meurent carbonisés. Il n'a pas supporté l'annonce de séparation faite par son épouse la veille des faits.

–Séparés depuis juillet 2008, un homme ne supporte pas la séparation et tente d'entrer en contact avec sa compagne sans relâche. Cette dernière dépose plainte à plusieurs reprises notamment pour violences et menaces de mort. Le mis en cause est placé sous contrôle judiciaire avec interdiction d'approcher la victime. Il se présente au domicile de la victime, la tue à coups de sabre ainsi que leur fille de 9 ans. Il venait d'apprendre qu'il devrait porter un bracelet électronique. Le non respect du CJ avait été signalé par la brigade de gendarmerie.

☐ Morts violentes au sein du couple

en France

